

N° 1832 – QU 421

Dépôt : 12.01.2024
Traitement Bureau CDV : 05.02.2024
Développement/Urgence : NON/NON
Délai de réponse : 05.06.2024

Question écrite de M. Claude Mottaz (RPJ) relative à la sécurité dans les écoles primaires et secondaire

Introduction

La sécurité des élèves et du personnel dans nos écoles doit être une priorité pour les autorités. Pour assurer celle-ci, des informations claires doivent être régulièrement transmises et des procédures être prévues, afin de permettre aux personnes présentes dans les bâtiments de connaître les marches à suivre, notamment en cas d'AMOK (accès de folie meurtrière de la part d'un individu) et d'incendie.

Proposition

Le Conseil municipal est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante :

- Existe-t-il une procédure en cas d'AMOK dans les écoles primaires et secondaire de la commune ?
- Des concepts d'évacuation sont-ils existants pour tous les bâtiments scolaires de la commune ?
- Les élèves et membres du personnel des écoles primaires et secondaire sont-ils régulièrement informés des procédures à appliquer en cas d'AMOK et d'incendie ?
- Des exercices d'évacuation sont-ils régulièrement menés dans nos bâtiments scolaires ?

Moutier, le 12 janvier 2024

Signature (s) :

RPJ, 1^{er} signataire :

M. Claude Mottaz (1)